



PUBLIE LE 23 FEV. 2026

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



N°2026-009

Conseil municipal REGISTRE DES DELIBERATIONS SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt six, le dix huit février à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 12 février 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CHAMPIGNY ET LE DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE POUR LA POSE DE GRANITE SUR LES ESPACES PUBLICS DU PÉRIMÈTRE DE LA GARE CHAMPIGNY CENTRE DU GPE

Rapporteur : Mme Delphine BERTRAND

Direction et Service : D3AJD - Direction des Assemblées, des Assurances, des Affaires Domaniales et Juridiques/Pôles Affaires Juridiques et Travaux des Assemblées

Présent(e)s :

M. JEANNE, Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, M. VIGUIÉ, M. GAUDIÈRE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO, Mme DUVERGER, Mme PARLOUAR, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. PESSOA, Mme THÉOPHILE, Mme CIPRIANO, M. FORHAN, Mme CAPORAL, Mme GUILLAUME, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI-LAJNEF, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. SUDRE, M. TITOV
M. CHATAUD (donne procuration à M. AKKOUCHE)
M. BOULAY (donne procuration à Mme THIROUX)
Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme BENAHMED)
Mme DONATIEN (donne procuration à Mme ARRON)
M. BARON (donne procuration à M. GOUPIL)
Mme NGANDE (donne procuration à Mme THÉOPHILE)
M. FAUTRE (donne procuration à Mme CAPORAL)

Secrétaire de séance : M. GAUDIÈRE

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 40

Nombre de procurations : 7

Nombre de votant(e)s : 47

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

Pôles Affaires Juridiques et Travaux des Assemblées

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 sur le Grand Paris,

Vu le décret n°2011-1011 du 24 août 2011,

Vu le Décret n° 2014-1607 du 24 décembre 2014 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation du tronçon de métro automatique reliant les gares de Pont-de-Sèvres et Noisy-Champs du réseau de transport public du Grand Paris (dite « ligne rouge - 15 Sud ») ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics - Réseaux - Environnement et Développement Durable - Développement des transports en commun - Partage de l'espace public - Déplacements - Sécurité - ASVP émis lors de sa séance en date du 9 février 2026 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances - Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal - Formation du personnel - Handicap - Nouvelles technologies émis lors de sa séance en date du 10 février 2026.

Vu le projet de convention à signer avec le Département du Val de Marne, et la note d'intention

Considérant ce qui suit :

Dans le cadre de l'aménagement du pôle gare de Champigny centre CHC et en vue d'accompagner la mise en service de la ligne 15 du métro prévu en avril 2027, et dans le périmètre entourant les parvis de la gare, la ville de Champigny-Sur-Marne a sollicité le Département pour un traitement qualitatif des trottoirs de même nature que le parvis sous maîtrise d'ouvrage de la SGP, en dalles de granit au lieu d'un enrobé prévu au projet initial dont le Département est maître d'ouvrage.

La ville de Champigny s'est engagée à prendre en charge le surcoût du traitement en granite. La présente convention a pour objet d'organiser les conditions de mise en œuvre de cette prestation qui modifie le marché de travaux initial du Département, et son mode d'entretien (participation financière et gestion des espaces après livraison).

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention pour un montant de 370 952 € HT plus 10% d'aléas, soit 412 169 € HT ;

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer ladite convention.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

à l'unanimité des suffrages exprimés,

44 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M. Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-claude FORHAN, Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRE, M. Yvon LURIER, Mme Caroline ADOMO, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, Mme Fily KEITA-GASSAMA

3 abstentions,

Mme Pauline GUILLAUME, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY

M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



La secrétaire de séance
M. Bernard GAUDIÈRE

